

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 9 mai 2016** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Claude Richer, conseiller
Monsieur Pierre Charbonneau, conseiller
Monsieur François Turcot, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire
Monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie
Madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2016
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016
- 1.6 Club des Lions de Napierville - Don pour le projet Jacques Délisle
- 1.7 Club Optimiste de Saint-Rémi - Demandes de dons - Année 2016
- 1.8 Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc. - Demande de dons - Année 2016

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Rapport sur réquisition d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ - Dépôt de document

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Règlement # V 467-63-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de modifier la grille des spécifications des zones H-30 et H-32 - Adoption
- 3.2 Règlement # V 633-2016-00 relatif au Programme de subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie - Adoption
- 3.3 Règlement # V 634-2016-00 relatif au Programme de subvention à l'achat de composteurs domestiques - Adoption
- 3.4 Règlement # V 470-8-16 modifiant le règlement sur les permis et certificats # V 470-07 et ses amendements (branchement de services) - Adoption
- 3.5 Règlement # V 635-2016-00 relatif aux infrastructures - Adoption
- 3.6 Assemblée publique de consultation - Projet de règlement # V 467-61-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Infrastructures)
- 3.7 Adoption du second projet - Projet de règlement # V 467-61-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Infrastructures)
- 3.8 Assemblée publique de consultation - Projet de règlement # V 467-64-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Omnibus – non susceptible d'approbation référendaire)
- 3.9 Règlement # V 467-64-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Omnibus – non susceptible d'approbation référendaire) - Adoption
- 3.10 Assemblée publique de consultation - Projet de règlement # V 467-65-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Omnibus)
- 3.11 Adoption du second projet - Projet de règlement # V 467-65-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Omnibus)
- 3.12 Stagiaire non rémunéré au Service de la planification du territoire - M. Samuel Mazile
- 3.13 Demande d'autorisation au MDDELCC (article 22 LQE) – Nomination du mandataire

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Avril 2016 - Activités financières
- 4.2 Règlement # V 637-2016-00 modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 - Adoption
- 4.3 Refinancement par billets au montant de 1 160 800 \$ - Règlements d'emprunt # V 430-03 (rues Lachapelle Est, Saint-Hubert et Saint-Louis Ouest) et # V 447-04 (Rues Sainte-Anne et Saint-Pierre) - Adjudication

- 4.4 Refinancement par billets au montant de 1 160 800 \$ - Règlements d'emprunt # V 430-03 (rues Lachapelle Est, Saint-Hubert et Saint-Louis Ouest) et # V 447-04 (rues Sainte-Anne et Saint-Pierre) - Concordance et courte échéance
 - 4.5 Dépôt des états comparatifs (états des revenus et dépenses) (art. 105.4 LCV)
 - 4.6 Ministre des finances – Service de la Sûreté du Québec – Année 2016
 - 4.7 Règlement # V 636-2016-00 décrétant une dépense de 3 869 200 \$ et un emprunt de 3 869 200 \$ pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures et de réaménagement de la rue Poupart - Adoption
 - 4.8 Assurances collectives du 1er juin 2016 au 31 mai 2017 - La Capitale Assurances et gestion du patrimoine - Autorisation de paiement
- 5. SERVICE DU GREFFE**
- 5.1 Règlement # V 632-2016-00 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux - Adoption
- 6. SERVICE DES LOISIRS**
- 6.1 Organisation d'une ligue de balle donnée à Saint-Rémi - Appui
 - 6.2 Fiesta des Cultures 2016 - Contrat avec Productions Pelletier pour le spectacle Ocean Vibration - Autorisation de signatures
- 7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**
- 7.1 Marché mobile LA CARAVANE DES CULTURES - Autorisation
 - 7.2 Programme de revitalisation de bâtiment en façade (Règlement # V 600-2014-00) – 820, rue Notre-Dame (coin Notre-Dame et Perras) – Modification du projet
- 8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**
- 8.1 Politique d'élagage pour la bibliothèque municipale - Adoption
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1 Fauchage des abords de routes – Année 2016 – Acceptation du contrat de la MRC des Jardins-de-Napierville
 - 9.2 Autorisation d'appel d'offres - Services professionnels - Surveillance - Rue Poupart
 - 9.3 Autorisation d'appel d'offres - Services professionnels - Laboratoire - Rue Poupart
- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Appel d'offres # AO-02-2016 - Achat d'un camion 4 X 4 pour le SSI - Autorisation
- 11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

- 12.1 Demande de dérogation mineure - Pente de toit - 30, rue des Merisiers (Lot 3 845 524)
- 12.2 Demande de dérogations mineures - Superficie et hauteur des bâtiments accessoires - 15, rue des Pionniers (Lot 4 502 193)
- 12.3 Demande de dérogation mineure - Hauteur d'un bâtiment - Rue Yvan-Ménard (Lot 5 886 582)
- 12.4 Autorisation d'engagement - M. John Giroux McCollough - Poste: étudiant stagiaire à vélo
- 12.5 Stagiaires non rémunérés en urbanisme - M. Yassine Koulouch et M. Andy Yeh

13. CORRESPONDANCE

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1 Amendement à la résolution #16-04-0160 - Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
- 14.2 Servitude de passage - Empiètement du trottoir à l'intersection Notre-Dame et Beaudin - Autorisation de signatures

15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. CONSEIL

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Madame la Mairesse Sylvie Gagnon-Breton souhaite la bienvenue à Sandrine Mailloux *maire d'un jour* et élève de troisième année de l'école primaire Saint-Viateur-Clotilde-Raymond.

16-05-0170

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

16-05-0171

1.4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0172

1.5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2016 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0173

1.6. CLUB DES LIONS DE NAPIERVILLE - DON POUR LE PROJET JACQUES DÉLISLE

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi est attristé par le décès de monsieur Jacques Délisle, lequel était maire de la municipalité de Napierville;

ATTENDU qu'à la mémoire de monsieur Délisle, la Ville de Saint-Rémi désire faire un don au Club des Lions de Napierville qui permettra la réalisation d'un projet au sein de la communauté, qu'aurait eu à coeur monsieur Délisle, à la convenance de la famille;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

que la Ville de Saint-Rémi offre ses sympathies aux membres de la famille de monsieur Jacques Délisle ainsi qu'au Conseil municipal et aux employés de la municipalité de Napierville;

d'autoriser le versement d'un montant de 100 \$ à titre de don au Club des Lions de Napierville afin de permettre la réalisation d'un projet au sein de la communauté qu'aurait eu à coeur monsieur Délisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0174

1.7. CLUB OPTIMISTE DE SAINT-RÉMI - DEMANDES DE DONS - ANNÉE 2016

Messieurs les conseillers Pierre Charbonneau et François Turcot informent les personnes présentes qu'ils sont membres du Conseil d'administration du Club Optimiste, dont monsieur Turcot est le président, et monsieur Charbonneau est le trésorier, en référence au point 1.7 de l'ordre du jour. Ils mentionnent qu'ils se sont retirés de toutes les discussions lors des délibérations. Ils ne participent pas aux présentes délibérations.

ATTENDU la demande de dons du Club Optimiste St-Rémi Inc. pour ses activités durant l'année 2016;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU l'adoption de la Vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel culturel, sportif, social, communautaire et écologique; et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Offrir un soutien aux organismes dans l'organisation d'activités communautaires; et
- Favoriser l'implication des organismes dans l'animation du milieu;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 3 500 \$ au Club Optimiste de Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2016.
(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0175

1.8. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LES JARDINS DU QUÉBEC INC. - DEMANDE DE DONS - ANNÉE 2016

ATTENDU la demande de dons du Centre sportif régional Les Jardins du Québec pour ses activités durant l'année 2016;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU l'adoption de la Vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens; et fortifie le partenariat avec les organisations pour le développement de son plein potentiel sportif, social et communautaire; et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité; et
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 30 000 \$ au Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc. pour ses activités durant l'année 2016.
(Poste budgétaire 02-110-00-970 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

16-05-0176

2.1. RAPPORT SUR RÉQUISITION D'ACHATS DE 2 501 \$ À 15 000.99 \$ - DÉPÔT DE DOCUMENT

La directrice générale, madame Nancy Corriveau, dépose un rapport en annexe sur les réquisitions d'achats de 2 501 \$ à 15 000.99 \$ approuvées durant la période du 1^{er} au 28 avril 2016 totalisant le montant de 115 570.55 \$.

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

16-05-0177

3.1. RÈGLEMENT # V 467-63-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES H-30 ET H-32 - ADOPTION

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-63-16;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement # V 467-63-16;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V 467-63-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de modifier la grille des spécifications des zones H-30 et H-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0178

3.2. RÈGLEMENT # V 633-2016-00 RELATIF AU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 11 avril 2016 en référence au règlement portant le numéro V 633-2016-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 633-2016-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que le règlement # V 633-2016-00 relatif au Programme de subvention à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0179

3.3. RÈGLEMENT # V 634-2016-00 RELATIF AU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 11 avril 2016 en référence au règlement portant le numéro V 634-2016-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 634-2016-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que le règlement # V 634-2016-00 relatif au Programme de subvention à l'achat de composteurs domestiques, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0180

3.4. RÈGLEMENT # V 470-8-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # V 470-07 ET SES AMENDEMENTS (BRANCHEMENT DE SERVICES) - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 11 avril 2016 en référence au règlement portant le numéro V 470-8-16;

ATTENDU que, suite au dépôt de l'avis de motion, une modification a été apportée à l'article 8 dudit règlement;

ATTENDU la lecture par la greffière de la modification apportée à l'article 8;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le règlement # V 470-8-16 modifiant le règlement sur les permis et certificats # V 470-07 et ses amendements (*Branchement de services*), soit adopté, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0181

3.5. RÈGLEMENT # V 635-2016-00 RELATIF AUX INFRASTRUCTURES - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 11 avril 2016 en référence au règlement portant le numéro V 635-2016-00;

ATTENDU que, suite au dépôt de l'avis de motion, une modification a été apportée à:

- l'article 2.2 de la Section 2: Dispositions spécifiques aux travaux sur les infrastructures souterraines; et
- l'article 3.2 de la Section 3: Dispositions spécifiques aux travaux dans la voie publique;

afin de préciser l'appellation du *règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux*;

ATTENDU la lecture par la greffière desdites modifications apportées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le règlement # V 635-2016-00 relatif aux infrastructures, soit adopté, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0182

3.6. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT # V 467-61-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS (INFRASTRUCTURES)

COMMENTAIRE

Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 467-61-16 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 467-07, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

16-05-0183

3.7. ADOPTION DU SECOND PROJET - PROJET DE RÈGLEMENT # V 467-61-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS (INFRASTRUCTURES)

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-61-16;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le second projet de règlement numéro V 467-61-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Infrastructures), soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0184

3.8. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT # V 467-64-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS (OMNIBUS – NON SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE)

COMMENTAIRE

Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 467-64-16 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 467-07, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

16-05-0185

3.9. RÈGLEMENT # V 467-64-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS (OMNIBUS – NON SUSCEPTIBLE D’APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE) - ADOPTION

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-64-16;

ATTENDU la modification apportée, au second projet de règlement, plus précisément à l'article 2 pour la définition de *cours d'eau*, tel que mentionné par la greffière;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 467-64-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Omnibus - non susceptible d'approbation référendaire), soit adopté, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0186

3.10. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÈGLEMENT # V 467-65-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS (OMNIBUS)

COMMENTAIRE

Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, procède à la lecture et à la vulgarisation du règlement numéro V 467-65-16 et donne certaines explications d'usage sur ledit règlement qui a pour objet de modifier le règlement numéro V 467-07, tel que déjà amendé.

La parole est donnée au public.

Aucune contestation ni objection à l'adoption du règlement n'a été émise par aucun citoyen.

16-05-0187

3.11. ADOPTION DU SECOND PROJET - PROJET DE RÈGLEMENT # V 467-65-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # V 467-07 ET SES AMENDEMENTS (OMNIBUS)

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU la dispense de lecture du règlement numéro V 467-65-16;

ATTENDU la modification apportée, au second projet de règlement, plus précisément l'ajout de l'article 18 concernant *les clôtures*, tel que précisé par la greffière;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 467-65-16 amendant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Omnibus), soit adopté, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0188

**3.12. STAGIAIRE NON RÉMUNÉRÉ AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE
- M. SAMUEL MAZILE**

ATTENDU les mandats et les besoins du Service de la planification du territoire en cartographie, propositions d'aménagements, recherches règlementaires et sur les améliorations à apporter en matière d'environnement;

ATTENDU que monsieur Samuel Mazile a entamé, comme étudiant, sa dernière année dans le Baccalauréat en urbanisme à l'UQAM;

ATTENDU l'intérêt de monsieur Mazile envers la cartographie et les dossiers environnementaux en lien avec l'aménagement du territoire;

ATTENDU que monsieur Mazile désire faire un stage non rémunéré à la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

d'autoriser monsieur Samuel Mazile à faire un stage non rémunéré au Service de la planification du territoire de Saint-Rémi à compter du 20 juin 2016, à la demande du Directeur dudit Service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0189

**3.13. DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC (ARTICLE 22 LQE) – NOMINATION
DU MANDATAIRE**

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite réaliser une piste cyclable vers la municipalité de Saint-Michel et que le tracé propose un empiètement dans la bande riveraine existante le long de la branche 1 de la rivière Pigeon;

ATTENDU qu'une demande d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être déposée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin que la Ville de Saint-Rémi soit autorisée à exécuter les travaux à l'intérieur de la bande riveraine;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

de mandater monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire, afin de déposer une demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour l'aménagement d'un tronçon cyclable dans le prolongement de la rue Saint-André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICE DES FINANCES

16-05-0190

4.1. APPROBATION DES COMPTES À PAYER - RATIFICATION DES CHÈQUES - AVRIL 2016 - ACTIVITÉS FINANCIÈRES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2016 au montant de 395 245.26 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en avril 2016 totalisant 354 012.95 \$.

Je, soussignée, Thérèse Vanier, trésorière par intérim, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Thérèse Vanier, B.Sc.
Trésorière par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0191

4.2. RÈGLEMENT # V 637-2016-00 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1 - ADOPTION

ATTENDU que le 23 octobre 2009, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a adopté, à la place du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi, le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU le décret gouvernemental 126-2016 du 24 février 2016 concernant le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 13^o du premier alinéa de l'article 262 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), le gouvernement peut, pour l'application de l'article de l'article 244.68 de cette loi, déterminer par règlement, eu égard à chaque

service téléphonique, le montant de la taxe visée à cet article ou les règles permettant de l'établir, et déterminer, dans le cas de toute modification au règlement, la date à compter de laquelle la modification devient effective;

ATTENDU que la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

que le règlement portant le numéro V 637-2016-00 modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, soit adopté;

que ledit règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0192

4.3. REFINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 160 800 \$ - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT # V 430-03 (RUES LACHAPELLE EST, SAINT-HUBERT ET SAINT-LOUIS OUEST) ET # V 447-04 (RUES SAINTE-ANNE ET SAINT-PIERRE) - ADJUDICATION

ATTENDU que suite à l'appel d'offres public pour l'émission de billets en référence aux règlements d'emprunt numéros V 430-03 et V 447-04, le Ministère des finances a reçu, le 9 mai 2016, trois (3) soumissions conformes, soit la Banque Royale du Canada, la Caisse Desjardins des Moissons et la Financière Banque Nationale, lesquelles sont détaillées en annexe;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

QUE la Ville de Saint Rémi accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 17 mai 2016 au montant de 1 160 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros V 430-03 et V 447-04. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

102 200 \$	2,15 %	17 mai 2017
105 100 \$	2,15 %	17 mai 2018
107 900 \$	2,15 %	17 mai 2019
111 100 \$	2,15 %	17 mai 2020
734 500 \$	2,15 %	17 mai 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0193

4.4. REFINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 160 800 \$ - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT # V 430-03 (RUES LACHAPELLE EST, SAINT-HUBERT ET SAINT-LOUIS OUEST) ET # V 447-04 (RUES SAINTE-ANNE ET SAINT-PIERRE) - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Rémi souhaite emprunter par billet un montant total de 1 160 800 \$:

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de
V-430-03	619 800 \$
V 447-04	541 000 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 160 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros V 430-03 et V 447-04 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière par intérim ou la greffière;

QUE les billets soient datés du 17 mai 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017: 102 200 \$
2018: 105 100 \$
2019: 107 900 \$
2020: 111 100 \$
2021: 114 100 \$(à payer en 2021)
2021: 620 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint Rémi émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros V 430 03 et V 447 04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0194

4.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS (ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES) (ART. 105.4 LCV)

La trésorière par intérim, madame Thérèse Vanier, dépose les états comparatifs du premier semestre, du 1^{er} janvier au 31 mars 2016, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

16-05-0195

4.6. MINISTRE DES FINANCES – SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ANNÉE 2016

ATTENDU que depuis le 4 février 2002, la Ville de Saint-Rémi est desservie par la Sûreté du Québec et que selon le *Règlement sur la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec*, la municipalité doit être facturée pour les services qui sont dispensés sur son territoire;

ATTENDU la facture numéro 98992 en date du 30 mars 2016 du Ministère de la Sécurité publique du Québec au montant de 1 203 318 \$ pour l'année 2016 incluant un ajustement de la facture de l'année 2015 au montant de 32 972 \$;

ATTENDU la recommandation de madame Thérèse Vanier, trésorière par intérim ;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement au Ministre des finances de la quote-part relative à l'année 2016 pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi comme suit:

Payable le 30 juin 2016 :	601 659 \$
Payable le 31 octobre 2016:	<u>601 659 \$</u>
	1 203 318 \$

(Poste budgétaire 02-210-00-441 – Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0196

4.7. RÈGLEMENT # V 636-2016-00 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 869 200 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 869 200 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE POUPART - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance extraordinaire du 18 avril 2016 en référence au règlement portant le numéro V 636-2016-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 636-2016-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot

ET: résolu unanimement

que le règlement numéro V 636-2016-00 décrétant une dépense de 3 869 200 \$ et un emprunt de 3 869 200 \$ pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures et de réaménagement de la rue Poupart, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0197

4.8. ASSURANCES COLLECTIVES DU 1ER JUIN 2016 AU 31 MAI 2017 - LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE - AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la Ville de Saint-Rémi, membres du regroupement Estrie-Montérégie), auprès de La Capitale Assurances et gestion du patrimoine;

ATTENDU le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, en février 2016, quant au renouvellement desdites assurances prévu le 1^{er} juin 2016, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

ATTENDU la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que de madame Thérèse Vanier, trésorière par intérim;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récéité au long;

que le Conseil municipal autorise la Ville de Saint-Rémi à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de La Capitale, le tout pour une durée d'un (1) an, plus précisément pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 pour un montant estimé de 130 643.04 \$ (incluant 9% de taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SERVICE DU GREFFE

16-05-0198

5.1. RÈGLEMENT # V 632-2016-00 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné en référence au règlement portant le numéro V 632-2016-00;

ATTENDU que la demande de dispense de lecture du présent règlement numéro V 632-2016-00 a été acceptée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement # V 632-2016-00 à la séance ordinaire du 11 avril 2016;

ATTENDU la parution d'un avis public le 15 avril 2016 conformément à l'article 16 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

ATTENDU qu'aucun électeur n'a fait connaître par écrit à la greffière son opposition audit projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

que le règlement # V 632-2016-00 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DES LOISIRS

16-05-0199

6.1. ORGANISATION D'UNE LIGUE DE BALLE DONNÉE À SAINT-RÉMI - APPUI

ATTENDU l'organisation d'une ligue de balle donnée par messieurs Francis Fleury et Tommy Riendeau de Saint-Rémi;

ATTENDU les orientations du Conseil municipal dans le cadre de l'élaboration de sa *Politique de la famille et des aînés*, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de loisir et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âges;

ATTENDU la recommandation de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'appuyer messieurs Francis Fleury et Tommy Riendeau dans l'organisation d'une ligue de balle donnée en leur réservant le terrain de baseball gratuitement un mardi par deux semaines au cours de l'été 2016;

qu'un délai de six (6) mois soit accordé aux organisateurs afin d'entreprendre les démarches pour devenir un organisme à but non lucratif et fournir à la Ville les documents requis pour la demande d'affiliation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0200

6.2. FIESTA DES CULTURES 2016 - CONTRAT AVEC PRODUCTIONS PELLETIER POUR LE SPECTACLE OCEAN VIBRATION - AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU la tenue de la Fiesta des Cultures du 19 au 21 août 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu de choisir un spectacle majeur dans le cadre de la Fiesta des Cultures pour la soirée du 20 août 2016;

ATTENDU l'adoption de la vision stratégique 2014-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;

ATTENDU la recommandation du Comité loisir et de madame Ariane Camiré, directrice du Service des loisirs;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature d'un contrat avec les Productions Pelletier au montant de 16 000 \$, taxes en sus (18 396 \$, taxes incluses) pour le groupe Ocean Vibration comme spectacle majeur dans le cadre de la Fiesta des Cultures, le 20 août 2016;

que madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton, en cas d'absence le maire suppléant, et madame Diane Soucy, greffière, en cas d'absence la directrice générale, soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

16-05-0201

7.1. MARCHÉ MOBILE LA CARAVANE DES CULTURES - AUTORISATION

ATTENDU que la Caravane des Cultures est une initiative du Centre local de Développement des Jardins-de-Napierville et sera en fonction durant la saison estivale 2016 pour une deuxième année, et plus spécifiquement sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi les mardis de 17h30 à 20h30 (heures de ventes: 18h à 20h) ;

ATTENDU que la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU l'adoption de la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle dynamise l'action communautaire et fortifie le partenariat avec les organisations et les entreprises pour le développement de son plein potentiel économique; et aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les citoyens; et
- Développer notre milieu dans le respect de l'agriculture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, plus précisément au stationnement du Centre communautaire, pour la période estivale 2016, les mardis de 17h30 à 20h30 (heures de ventes: de 18h à 20h).

que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Tanguay, directeur du poste de la MRC des Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0202

7.2. PROGRAMME DE REVITALISATION DE BÂTIMENT EN FAÇADE (RÈGLEMENT # V 600-2014-00) – 820, RUE NOTRE-DAME (COIN NOTRE-DAME ET PERRAS) – MODIFICATION DU PROJET

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton mentionne qu'elle a un intérêt pécuniaire, soit que le demandeur de la subvention fait partie de sa parenté. Elle mentionne qu'elle n'a participé à aucune discussion lors des délibérations. Elle ne participe pas aux délibérations. De plus, elle demande à monsieur Rosaire Payant de présider la présente séance.

ATTENDU qu'une subvention a été accordée aux propriétaires de l'immeuble situé au 820, rue Notre-Dame (coin Perras) à Saint-Rémi, dont le montant maximal est établi à 33% du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour chacune des deux façades (Notre-Dame et Perras), le tout en conformité avec les articles 3 et 9.03 du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements (résolution # 15-10-0375);

ATTENDU que le projet initial prévoyait le sablage à pression des briques;

ATTENDU que ledit projet a été modifié, lequel prévoit la poste d'un enduit d'agrégat acrylique;

ATTENDU qu'une nouvelle demande a été soumise au Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation;

ATTENDU que la rénovation projetée s'inscrit dans les objectifs du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements (Règlement sur un Programme de revitalisation de bâtiments en façade);

ATTENDU que les travaux de rénovation permettent de rafraîchir considérablement l'esthétique du bâtiment;

ATTENDU la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- promouvoir et valoriser notre territoire; et
- d'offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU la recommandation positive du Comité d'analyse des demandes de subvention dans le cadre des Programmes de revitalisation en date du 24 mars 2016;

ATTENDU que les propriétaires se sont engagés auprès de madame Cynthia Ménard, directrice des communications et activités de promotion, à restaurer également les deux autres façades pour lesquelles aucune subvention n'est accordée par la Ville;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi réitère son accord pour l'octroi d'une subvention aux propriétaires de l'immeuble situé au 820, rue Notre-Dame (coin Perras) à Saint-Rémi, dont le montant maximal est établi à 33% du coût réel des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour chacune des deux façades (Notre-Dame et Perras), le tout en conformité avec les articles 3 et 9.03 du règlement # V 600-2014-00 et ses amendements;

que le versement de ladite subvention soit déboursé aux propriétaires dès que les quatre façades de l'immeuble situé au 820, rue Notre-Dame à Saint-Rémi seront rénovées en conformité avec le règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

16-05-0203

8.1. POLITIQUE D'ÉLAGAGE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - ADOPTION

ATTENDU que la Politique d'élagage vise à guider le personnel de la bibliothèque dans le processus d'évaluation et d'élagage des collections afin d'assurer un travail méthodique et d'orienter la prise de décision quant aux ouvrages à conserver ou à rejeter;

ATTENDU que l'objectif de l'évaluation et de l'élagage des collections est d'assurer que les collections sont fréquemment renouvelées pour offrir aux usagers l'accès à des documents de qualité;

ATTENDU la recommandation de madame Vicky Mailloux, directrice de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

d'adopter la Politique d'élagage pour la bibliothèque municipale annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

16-05-0204

9.1. FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES – ANNÉE 2016 – ACCEPTATION DU CONTRAT DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville a demandé des soumissions pour le fauchage des abords de routes pour l'année 2016;

ATTENDU que les bordereaux de prix, parties « B » et « C », de la soumission présentée par la compagnie André Paris Inc. concernent des travaux sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi et s'élèvent à:

- 8 160 \$, taxes en sus, pour la partie B; et
- 89 \$/heure, taxes en sus, pour la partie C;

ATTENDU l'adoption de la vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la vision stratégique dont notamment:

- Offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité;
- Offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires qui mettent en valeur la Ville de Saint-Rémi; et
- Développer notre milieu dans le respect de l'agriculture;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

que le Conseil municipal accepte le contrat pour les travaux de fauchage des abords de routes pour l'année 2016 pour la Ville de Saint-Rémi, suite au dépôt de la soumission par la compagnie André Paris Inc., par l'entremise de la MRC des Jardins-de-Napierville conformément aux plans et devis comme suit :

- Partie B, au montant de 8 160 \$, taxes en sus (9 381.96 \$, taxes incluses) incluant trois (3) coupes;
- Débroussaillage manuel: 36 \$/heure, taxes en sus;
- Débroussaillage - bras télescopique: 119 \$/heure, taxes en sus;
- Partie C, au montant de 89 \$/heure pour le fauchage de la piste cyclable de Saint-Rémi le long de la route 221;

que demande soit adressée à la MRC des Jardins-de-Napierville d'aviser l'entrepreneur de bien vouloir communiquer avec le directeur des opérations, monsieur Frédéric Isabal, afin de confirmer la date pour effectuer la deuxième coupe;

que la troisième coupe, qui est facultative, soit faite après approbation préalable du directeur des opérations.
(Poste budgétaire 02-320-00-951 – Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0205

9.2. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE - RUE POUPART

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres pour les services professionnels de surveillance des travaux de la rue Poupart.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0206

9.3. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS - LABORATOIRE - RUE POUPART

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer
ET: résolu unanimement

d'autoriser la procédure d'appel d'offres pour les services professionnels de laboratoire des travaux de la rue Poupart.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-05-0207

10.1. APPEL D'OFFRES # AO-02-2016 - ACHAT D'UN CAMION 4 X 4 POUR LE SSI - AUTORISATION

Monsieur le conseiller Claude Richer déclare qu'il a un intérêt pécuniaire en référence au point 10.1; car il est pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Rémi. Il mentionne qu'il s'est retiré de toutes les discussions lors des délibérations. Il ne participe pas aux présentes délibérations.

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation #AO-02-2016 - pour l'achat d'un camion 4 X 4 pour son Service de sécurité incendie auprès des concessionnaires suivants: Ste-Marie Automobiles Ltée, Lestage & Fils Ltée et Garage Viau Ford (1990) Inc.;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

- Ste-Marie Automobiles Ltée:
pour un montant de 34 244 \$, taxes en sus;
- Lestage & Fils Ltée:
pour un montant de 34 291.40 \$, taxes en sus (34 276.40 \$ + 15 \$ taxes pneus);
- Garage Viau Ford (1990) Inc.:
pour un montant de 38 948 \$, taxes en sus;

ATTENDU l'adoption de la Vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle repose sur des principes de développement durable;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Encourager l'économie locale; et
- Assurer une saine gestion des finances publiques;

ATTENDU la recommandation de monsieur Christian Dumas, directeur du Service de sécurité incendie;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cette fin par le surplus réservé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

d'adjuger le contrat # AO-02-2016 à la compagnie Ste-Marie Automobiles Ltée pour l'achat d'un camion 4 X 4 Chevrolet Silverado 2016 au montant de 34 244 \$, taxes en sus (39 372.04 \$, taxes incluses), étant le plus bas soumissionnaire conforme;
(Poste budgétaire 23-030-00-724 - projet 16-04 - Dépense financée par le surplus réservé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION

16-05-0208

12.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PENTE DE TOIT - 30, RUE DES MERISIERS (LOT 3 845 524)

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 30, rue des Merisiers à Saint-Rémi (lot 3 845 524);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU qu'afin de permettre l'ajout d'un deuxième étage sur le bâtiment résidentiel, dont la pente ne respecte pas la réglementation, la nature et l'effet de la demande visent à permettre une pente de toit de 2/12 sur la partie arrière du toit, alors que le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements exigent une pente de toit minimale de 4/12;

ATTENDU qu'il est permis de construire des habitations unifamiliales à 2 étages dans la zone H-10;

ATTENDU qu'aucune plainte n'a été déposée concernant le projet d'agrandissement;

ATTENDU que la hauteur du bâtiment principal a peu d'impact sur le voisinage compte tenu de la présence d'autres bâtiments ayant une hauteur similaire à proximité;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 16-04-2870);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 22 avril 2016;

ATTENDU la recommandation favorable de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Turcot
ET: résolu unanimement

que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence au bâtiment résidentiel du 30, rue des Merisiers à Saint-Rémi (lot 3 845 524), et permette une pente de toit de 2/12 sur la partie arrière du toit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0209

12.2. DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - SUPERFICIE ET HAUTEUR DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES - 15, RUE DES PIONNIERS (LOT 4 502 193)

ATTENDU une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour l'emplacement du 15, rue des Pionniers à Saint-Rémi (lot 4 502 193);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU qu'afin de régulariser la superficie des bâtiments accessoires et permettre une hauteur de bâtiment accessoire plus élevée que les normes prescrites dans la réglementation, la nature et l'effet de la demande visent à permettre:

- une superficie totale de bâtiments accessoires de 2 865 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements permettent une superficie totale, pour l'ensemble des bâtiments accessoires, de 300 mètres carrés;
- un bâtiment accessoire d'une hauteur de 13.10 mètres, alors que le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements permettent une hauteur maximale, pour un bâtiment accessoire industriel, de 6 mètres;

ATTENDU que l'impact de la superficie des bâtiments accessoires sur l'occupation du sol est minime considérant la grandeur du lot;

ATTENDU que la construction du bâtiment projeté n'a pas d'impact sur le voisinage (zone I-1); et qu'elle est en lien avec les activités de l'entreprise;

ATTENDU que la hauteur du bâtiment projeté a peu d'impact sur le voisinage compte tenu de la présence d'autres bâtiments accessoires ayant une hauteur supérieure à 6 mètres;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 16-04-2871);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 22 avril 2016;

ATTENDU la recommandation favorable de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

que le Conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures, en référence à la propriété du 15, rue des Pionniers à Saint-Rémi (lot 4 502 193), et permette:

- une superficie totale de bâtiments accessoires de 2 865 mètres carrés; et
- un bâtiment accessoire d'une hauteur de 13.10 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0210

12.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - HAUTEUR D'UN BÂTIMENT - RUE YVAN-MÉNARD (LOT 5 886 582)

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage pour le projet construction de 8 logements sur la rue Yvan-Ménard à Saint-Rémi (lot 5 886 582);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que la nature et l'effet de la demande visent à permettre la hauteur d'un bâtiment de 13 mètres, alors que le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements exigent une hauteur maximale de 12 mètres pour une habitation multifamiliale;

ATTENDU que la hauteur du bâtiment projeté a peu d'impact sur le voisinage puisqu'il s'harmonise à la hauteur du bâtiment voisin;

ATTENDU qu'aucune plainte n'a été déposée concernant le projet de construction dans la zone H-6;

ATTENDU que le projet de construction est en lien avec les objectifs de densification de la municipalité;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à cette demande (résolution numéro CCU 16-04-2872);

ATTENDU l'avis public à cet effet en date du 22 avril 2016;

ATTENDU la recommandation favorable de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence au projet de construction de 8 logements sur la rue Yvan-Ménard à Saint-Rémi (lot 5 886 582), et permette un bâtiment multifamilial d'une hauteur de 13 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0211

12.4. AUTORISATION D'ENGAGEMENT - M. JOHN GIROUX MCCOLLOUGH - POSTE: ÉTUDIANT STAGIAIRE À VÉLO

ATTENDU que la Ville souhaite sensibiliser et informer les citoyens de la réglementation en vigueur, ainsi que de la prise des bonnes habitudes environnementales;

ATTENDU que l'engagement d'un étudiant stagiaire à vélo permettrait d'assurer une présence continue, de relever différentes problématiques sur le territoire, et de bonifier les services rendus aux citoyens;

ATTENDU l'adoption de la Vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens et aspire à rendre la Ville de Saint-Rémi encore plus attrayante, vivante et dynamique et ce, pour le bien-être de tous et en respectant l'environnement;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Préserver nos ressources naturelles;
- Réduire à la source la quantité de matières résiduelles; et
- Réduire notre consommation;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur John Giroux McCollough à titre d'étudiant stagiaire à vélo, lequel relève de la directrice du Service des permis et inspection, en date effective du 27 juin 2016 jusqu'au 15 septembre 2016 à raison de trente (30) heures par semaine à horaire variable, disponible les soirs et fins de semaine, au salaire minimum prescrit par la loi plus les bénéfices marginaux.

(Poste budgétaire 02-610-00-141 – Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0212

12.5. STAGIAIRES NON RÉMUNÉRÉS EN URBANISME - M. YASSINE KOULOUCHE ET M. ANDY YEH

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite donner un service de qualité à ses citoyens par le biais de son Service des permis et inspection;

ATTENDU que l'engagement de stagiaires en urbanisme permettrait de faire un suivi adéquat des dossiers et permis, et mettre en place des projets d'envergure;

ATTENDU l'adoption de la Vision stratégique 2015-2017 de la Ville de Saint-Rémi par le Conseil municipal, laquelle stimule l'engagement de ses citoyens et repose sur des principes de développement durable;

ATTENDU les objectifs pour l'atteinte de la Vision stratégique dont notamment:

- Préserver nos ressources naturelles;
- Promouvoir et valoriser notre territoire; et
- Faciliter l'intégration et l'implication sociale de tous;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement sans rémunération de messieurs Yassine Koulouch et Andy Yeh au poste de stagiaire en urbanisme pour la période du 20 juin 2016 au 15 septembre 2016 à raison de trente (30) heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CORRESPONDANCE

Certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en date du 15 avril 2016 pour le prolongement du réseau d'égout dans le cadre de la réfection de la rue Saint-Viateur.

14. AFFAIRES NOUVELLES

16-05-0213

14.1. AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION #16-04-0160 - DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 16-04-0160 afin de préciser que le lot 3 845 365 est la propriété de la Ferme Domina Poissant Inc. et non de Michel Poissant; et que le lot visé dans la demande est le 3 845 365 et non le 3 846 962;

ATTENDU la recommandation de madame Katherine Durocher, directrice du Service des permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rosaire Payant
ET: résolu unanimement

que la résolution numéro 16-04-0160 soit amendée afin que:

- son premier ATTENDU se lise comme suit:

*ATTENDU que la demande vise le dépôt d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre l'agrandissement du lot résidentiel 3 846 962 du cadastre du Québec (rang Notre-Dame à Saint-Rémi) à même le lot adjacent, soit le lot 3 845 365, propriété de **la Ferme Domina Poissant Inc.**;*

- son dernier paragraphe se lise comme suit:

que le Conseil municipal appuie la demande et recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec de faire droit à ladite demande présentée par monsieur Michel Poissant visant le lot **3 845 365 (lot où est situé le puits)** sur le rang Notre-Dame à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-0214

14.2. SERVITUDE DE PASSAGE - EMPIÈTEMENT DU TROTTOIR À L'INTERSECTION NOTRE-DAME ET BEAUDIN - AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que lors des travaux d'aménagement de la piste cyclable sur la rue Notre-Dame entre la Brosseau et Faubourg Notre-Dame, la Ville de Saint-Rémi a procédé au prolongement du trottoir sur la rue Notre-Dame afin de rejoindre ladite piste cyclable;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un acte de servitude de passage;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière par intérim confirmant au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi une servitude de passage à intervenir en référence au prolongement du trottoir sur la rue Notre-Dame près de la rue Beaudin;

que les frais d'arpenteur-géomètre et de notaire soient à la charge de la municipalité, le cas échéant.

(Poste budgétaire 02-130-00-411 - Dépense financée par le budget courant)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton informe les personnes présentes que des montants budgétés pour les dons et subventions ainsi que pour la tonte de gazon, le fauchage et l'entretien horticole. Elle mentionne que les producteurs de fleurs suggèrent d'attendre après le 15 mai pour la procéder à la plantation. Elle donne les dernières informations quant au suivi du traitement de l'eau pour le puits #13 et réitère que la date d'opération est toujours prévue pour la fin juin.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil municipal répond aux questions du public.

16-05-0215

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI, 9 MAI 2016
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 10 mai 2016.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La Direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 10 mai 2016.

**Thérèse Vanier, B.Sc.
Trésorière par intérim**